



Remiremont
Direction Générale
des Services
Tél. : 03.29.62.42.17.

MAIRIE DE REMIREMONT
BP 30107 - 88204 REMIREMONT CEDEX

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
de la SEANCE du 28 Septembre 2017

Présidence : M. Jean HINGRAY, Maire.

Étaient présents : M. HINGRAY, M. THOUVENOT, M^{me} SCHLESINGER, M. CLOCHÉ, M^{me} HANTZ, M. FOUCHER, M^{me} LE MAREC, M^{me} GAILLEMIN, M. ROBICHON, M^{me} PORTÉ, M^{me} PIERREL, M^{me} COLOMBIER, M^{me} DIDON, M. VALDENAIRE, M. SPATZ, M. MILLOTTE, M^{me} WAGNER, M. BAUMGARTNER, M^{me} TISSERANT, M. TISSERAND, M^{me} RATSIMIHAN (à partir de l'approbation des comptes-rendus), M. RIMPAULT, M. LAINE.

Procuration :

M. RENARD	à M. CLOCHÉ,
M ^{me} CHERRIERE	à M. THOUVENOT,
M. DARCHOURAK	à M ^{me} PORTÉ,
M. ROSA	à M. ROBICHON,
M. VALUSEK	à M. TISSERAND,
M ^{me} SCHNEIDER	à M. LAINE.

Secrétaire de Séance : M. Romain MILLOTTE.

Assistaient à la Séance : M^{me} Isabelle SCHILD, Directrice Générale des Services par intérim, M. Mickaël GERARD, Chef de Pôle « Administration Générale », M^{me} Assia AMMOUR-LENOIR, Chef de Pôle « Culture, Animation et Vie Associative », M^{me} Christelle COLLIN, Chef de Pôle « Jeunesse et Vie Citoyenne », M^{me} Lélia CLEMENT, Responsable du Service Finances - Comptabilité, M^{me} Andrée-Anne RAVET, Contrôleur de Travaux, M^{me} Marie-Christine GERMAIN, Adjoint Administratif Principal, M^{me} Virginie VINCENT, Adjoint Administratif.

Monsieur Jean HINGRAY, Maire, ouvre la séance et demande à Monsieur Romain MILLOTTE, Secrétaire de Séance, de procéder à l'appel.

Il informe les membres de l'Assemblée qu'il a reçu les excuses de :

- Monsieur François RENARD qui donne pouvoir à Monsieur Philippe CLOCHÉ,
- Madame Nadine CHERRIERE qui donne pouvoir à Monsieur Patrice THOUVENOT,
- Monsieur Rachid DARCHOURAK qui donne pouvoir à Madame Jocelyne PORTÉ,
- Monsieur David ROSA qui donne pouvoir à Monsieur Joël ROBICHON,
- Monsieur Yves VALUSEK qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Benoît TISSERAND,
- Madame Lise SCHNEIDER qui donne pouvoir à Monsieur Hugues LAINE.

Madame Janine RATSIMIHAN est absente.

L'effectif est donc de 22 membres présents + 6 procurations.

Monsieur le Maire informe les Élus qu'ils trouveront sur leur table un exemplaire du magazine "C'est Demain - Revue Transfrontalière des Territoires Lorraine-Luxembourg-Grand Est". Au gré de leur lecture, il les invite tout particulièrement à découvrir la rubrique "Territoires et Initiatives" qui met en lumière plusieurs acteurs incontournables du dynamisme romarimontain.

REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire donne ensuite connaissance des différents courriers de remerciements parvenus en Mairie, il s'agit de ceux :

➤ **Suite à envoi de Condoléances :**

- De **Monsieur Michel COTINAUT**, très touché par le message de condoléances et l'hommage fleuri exprimés lors du décès de son épouse, **Christiane**, ancienne Conseillère Municipale.

➤ **Suite à l'attribution de subventions :**

- De **Monsieur Francis LUTTENBACHER**, *Président du Chœur des Abbesses de REMIREMONT*,
- De **Monsieur Francis GORNET**, *représentant le TROC (Triathlon REMIREMONT Olympique Club)*,
- De **Madame Carole ARNOULD**, *Présidente de l'Association Sportive du Collège Charlet*,
- De **Madame Catherine GIRAUD**, *Directrice Générale de l'AVSEA (Association Vosgienne pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes)*,
- De **Madame Marie-Thérèse GEORGES**, *Responsable de l'Antenne de REMIREMONT de la Croix-Rouge*,
- De **Madame Odile BIGORNE**, *Trésorière de la Société de Saint-Vincent-de-Paul des Vosges*,
- De **Madame Françoise LEMARE**, *Présidente de l'UCR (Union Cycliste Romarimontaine)*,
- De **Monsieur Roland DIDIER**, *Président de l'Association « L'ABRI »*.

➤ **Divers :**

- De **Monsieur Patrick SIMON**, *Président de l'Association « ACVI »* pour l'aide apportée dans le cadre du 7ème rassemblement (SCOPERTA ITALIANA) organisé le 04 Juin dernier sur le Champ de Mars,
- De **Madame Anne-Marie HERMANN**, *Présidente de l'Association « France Alzheimer 88 »* pour l'accueil réservé par la Ville dans le cadre de la manifestation « Roulons pour Alzheimer » organisée le 10 Juin dernier,
- Des **élèves de CE1 de l'École de Révillon**, pour la participation financière apportée par la Ville dans le cadre d'un projet sur la rivière « Moselle »,
- De **Monsieur Étienne ROMARY**, *Directeur de l'EHPAD « Le Châtelet »* pour la fourniture et la livraison de plantes fleuries et d'arbustes,
- De **l'Ensemble Scolaire Jeanne d'Arc - Saint Joseph**, pour la mise à disposition gratuite de matériel à l'occasion des animations de fin d'année scolaire 2017,
- De **Monsieur Alexandre MORRETTA**, *Président de l'Ensemble Basket REMIREMONT-LE THILLOT*, pour l'intérêt manifesté à nouveau cette année par la Ville ainsi que le soutien financier et logistique apporté.

Arrivée de Madame Janine RATSIMIHAH.

L'effectif est donc de 23 membres présents + 6 procurations.

Monsieur le Maire suggère aux élus de prendre tranquillement connaissance du compte-rendu de la réunion de la Commission de la Culture du 18 Septembre 2017 et du compte-rendu de la réunion conjointe de la Commission de la Circulation et du Stationnement, de la Commission de l'Urbanisme et de la Commission des Travaux du 19 Septembre dernier et de les approuver lors de la prochaine séance.

Monsieur le Maire propose ensuite d'approuver le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 12 Juin 2017. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Avant de passer au 1er point de l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose aux Élus d'inscrire une question supplémentaire concernant le changement de dénomination de la Rue des Écoles en Rue Simone VEIL.

Puis, il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Conseil Municipal - Création d'un poste d'Adjoint au Maire supplémentaire :

Après discussion, le Conseil, par 21 voix pour et 8 abstentions (M. Jean-Claude BAUMGARTNER, Mme Michelle TISSERANT, M. Jean-Benoît TISSERAND, M. Yves VALUSEK, Mme Janine RATSIMIHAH, M. Fabrice RIMPAULT, Mme Lise SCHNEIDER, M. Hugues LAINE), adopte la proposition du Maire tendant à la création d'un poste d'Adjoint supplémentaire, portant à 6 le nombre total d'Adjoints au Maire.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Retrait de délégations à une Adjointe - Non-maintien de cette Adjointe dans ses fonctions :

Le Conseil, après discussion et après avoir procédé au vote à bulletin secret et au dépouillement par les assesseurs, par 19 voix pour, 2 voix contre et 8 blancs, décide de ne pas maintenir Madame Danielle HANTZ dans ses fonctions d'Adjointe au Maire, étant précisé que celle-ci reste néanmoins Conseillère Municipale.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Élection des Adjoints :

La liste présentée ayant obtenu la majorité absolue, à été élue et les Adjointes installées, la liste composée de Mesdames Stéphanie DIDON et Jocelyne PORTÉ.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Attributions des Adjoints :

Le Conseil, par 22 voix pour et 7 abstentions (M. Jean-Claude BAUMGARTNER, M. Jean-Benoît TISSERAND, M. Yves VALUSEK, Mme Janine RATSIMIHAN, M. Fabrice RIMPAULT, Mme Lise SCHNEIDER, M. Hugues LAINE), prend acte des attributions des Adjoints.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Nomination de Conseillers Municipaux Délégués et attributions :

Après discussion, le Conseil, par 27 voix pour et 2 abstentions (M. Jean-Claude BAUMGARTNER et Mme Janine RATSIMIHAN), convertit en délibération l'exposé.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Commissions Municipales - Modification :

Après discussion, le Conseil, par 28 voix pour et 1 abstention (Mme Janine RATSIMIHAN) arrête la composition modifiée des différentes Commissions.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire, Adjoints, Conseillers Municipaux Délégués - Indemnités de fonction - Modificatif :

Le Conseil, par 13 voix pour, 5 abstentions (M. Jean-Claude BAUMGARTNER, M. Jean-Benoît TISSERAND, M. Yves VALUSEK, Mme Janine RATSIMIHAN, M. Fabrice RIMPAULT) et 11 sans participation (M. Jean HINGRAY, M. Patrice THOUVENOT, Mme Dominique SCHLESINGER, M. Philippe CLOCHÉ, M. Jean-Charles FOUCHER, Mme Stéphanie DIDON, Mme Jocelyne PORTÉ, M. François RENARD, Mme Michelle TISSERANT, M. David ROSA et Mme Danielle HANTZ (Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints et Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux Délégués ne prenant pas part au vote), fixe le montant des indemnités à verser au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux Délégués, conformément au tableau, en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique et précise que celles-ci subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à cet indice brut terminal de la fonction publique. Il dit que lesdites indemnités seront imputées sur les crédits suffisants ouverts chaque année au budget de la Ville et précise qu'une majoration de 15 % des indemnités de fonctions du maire et des adjoints est appliquée, au titre de Commune bureau centralisateur.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Fédération Médico-Sociale des Vosges - Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration :

Le Conseil, par 28 voix pour et 1 abstention (Mme Janine RATSIMIHAN), désigne Madame Jocelyne PORTÉ, Adjointe en charge des Affaires Sociales, pour représenter la Ville de REMIREMONT au sein du Conseil d'Administration de la Fédération Médico-Sociale des Vosges.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Association des Communes Forestières - Désignation des Représentants :

Le Conseil, à l'unanimité, désigne comme représentants de la Commune au sein de l'Association des Communes Forestières, Madame Michelle TISSERANT en qualité de Délégué Titulaire et Monsieur Patrice THOUVENOT en qualité de Délégué Suppléant.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges - Désignation d'un Délégué Titulaire et d'un Délégué Suppléant :

Le Conseil, à l'unanimité, désigne Madame Michelle TISSERANT, en qualité de Délégué Titulaire et précise que Monsieur Patrice THOUVENOT reste Délégué Suppléant.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Office de Tourisme Communautaire - Désignation d'un membre suppléant :

Le Maire propose de retirer ce point de l'ordre du jour et précise qu'il n'est pas de la compétence communale de désigner un membre de l'Office de Tourisme Intercommunal, mais de la compétence intercommunale.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation du Conseil Municipal - Droit de Prémption Urbain - Compte-rendu :

Le Conseil prend acte du compte-rendu donné par le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation du Conseil Municipal - Droit de Prémption Commercial et Artisanal - Compte-rendu :

Le Conseil prend acte du compte-rendu donné par le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Maire - Délégation de certaines attributions du Conseil Municipal - Administration Générale - Compte-rendu :

Le Conseil prend acte du compte-rendu donné par le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Communale.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Syndicats Intercommunaux - Rapports d'activités 2016 :

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte de la communication des rapports d'activités et comptes administratifs susvisés, en application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PERSONNEL TERRITORIAL - Centre Social - Mise à disposition de personnel CAF :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un personnel CAF pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2018. Il autorise le Maire à signer cette convention avec Madame la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges, ainsi que les documents y afférents.

PERSONNEL TERRITORIAL - École de Musique Municipale - Mise à disposition de personnel auprès de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à conclure, les conventions de mise à disposition pour les assistants d'enseignements artistiques, avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales. Il autorise Madame le Trésorier Principal à faire recette des remboursements à effectuer par la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales.

PERSONNEL TERRITORIAL - Régime indemnitaire - Mise en place du R.I.F.S.E.E.P. - Cadres d'emplois des adjoints administratifs, adjoints d'animation, adjoints techniques, agents de maîtrise, adjoints du patrimoine, assistants socio-éducatifs, agents spécialisés des écoles maternelles :

Le Conseil, à l'unanimité, fixe les montants individuels maximum du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) dans les limites précisées dans l'exposé. Il dit que les attributions individuelles feront l'objet d'arrêtés individuels, en respectant les limites imposées par le rapport et précise que l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.) et le Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.) sont versés mensuellement et que les montants seront revalorisés selon la réglementation en vigueur, selon les mêmes variations et conditions que celles applicables aux agents de l'État. Il informe des modalités de maintien et de suppression du régime indemnitaire pendant les congés pour raison de santé des agents, à savoir :

1. maintien des primes et indemnités dans les mêmes conditions que la rémunération dans les congés suivants : congé de maladie ordinaire, congé d'accident de service ou congés liés à une maladie professionnelle, congé de maternité, congé d'adoption et congé de paternité,
2. suppression des primes et indemnités pendant les congés de longue maladie, les congés de longue durée et les congés de grave maladie.

Il dit que, en application de l'article 88 alinéa 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le Maire maintiendra, à titre individuel, aux agents visés par la délibération, le montant versé antérieurement au R.I.F.S.E.E.P., jusqu'à un éventuel changement de poste de l'agent, et jusqu'à l'éventuelle abrogation de cette disposition lors d'une délibération ultérieure et que toutes les dispositions antérieures portant sur des primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir des agents relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs, adjoints d'animation, adjoints techniques, agents de maîtrise adjoints du patrimoine, assistants socio-éducatifs, agents spécialisés des écoles maternelles sont abrogées. Il dit également que les dispositions de la délibération prendront effet au 1er octobre 2017.

PERSONNEL TERRITORIAL - Tableau des effectifs - Modificatif :

Le Conseil, à l'unanimité, arrête les modifications du tableau des effectifs du personnel municipal. Il autorise le Maire à procéder, dans le cadre des effectifs prévus audit tableau modificatif et selon les formes et conditions réglementaires, à la nomination des agents concernés à la date qu'il jugera opportune et dit que les rémunérations à verser seront imputées sur les crédits ouverts chaque année au Budget Communal.

PERSONNEL TERRITORIAL - Avancements de grade - Taux de promotion :

Le Conseil, à l'unanimité, arrête la modification des taux de promotion d'avancement de grade pour les grades concernés.

PERSONNEL TERRITORIAL - Règlement de formation :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte l'exposé du Maire relatif à la mise en place du règlement de formation au sein de la Ville de REMIREMONT.

PERSONNEL TERRITORIAL - Compte Épargne Temps - Mise en place :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte l'exposé du Maire relatif aux règles d'ouverture, de fonctionnement et de gestion du compte épargne temps ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent.

PERSONNEL TERRITORIAL - Règlement intérieur - Mise en place :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur pour les agents de la ville de REMIREMONT.

PERSONNEL TERRITORIAL - Convention-cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service missions temporaires du CDG88 :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la convention-cadre de mise à disposition de personnel contractuel et autorise le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges, ainsi que les documents y afférents. Il autorise également le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG88, en fonction des nécessités de services et dit que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à disposition de personnel par le CDG88, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Convention de mise à disposition du Fort du Parmont :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, approuve le principe de mise à disposition du site du Parmont à l'Association « Comité de Sauvegarde du Fort du Parmont ». Il approuve également dans sa totalité le projet de convention de mise à disposition présenté par le Maire et autorise celui-ci à signer ladite convention à compter de la date de transfert de propriété du site de l'État au profit de la Commune.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Dépenalisation du stationnement payant - Fixation du montant du forfait post-stationnement :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, fixe à compter du 1^{er} janvier 2018, la période de stationnement gratuite à 15 minutes par jour et par véhicule, la durée maximale de stationnement autorisée dans la zone payante de REMIREMONT à 4 h et les tarifs applicables jusqu'à 2, 3 et 4 heures. Il indique que cela revient à fixer le montant du forfait post-stationnement à 15 € et précise que le minimum de paiement sera de 0,30 € soit 18 minutes, auxquelles peut s'ajouter la période de stationnement quotidienne gratuite. Il fixe, au delà de 0,30 € et dans la limite de 2 heures, des tranches de 6 minutes de stationnement (soit 0,10 € pour 6 minutes).

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Dépenalisation du stationnement payant - Convention relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement :

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement « cycle complet » à intervenir avec l'Agence Nationale du Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI).

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Service des eaux et de l'assainissement - Exploitation et gestion - Compte-rendu annuel 2016 :

Le Conseil prend acte des éléments présentés.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Patrimoine Communal - Vente de l'appartement de la résidence de l'Empereur :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le cahier des charges établi par le Maire fixant les conditions de vente. Il autorise le Maire à signer les actes nécessaires à la cession de l'immeuble et notamment un éventuel compromis de vente avec tout acquéreur présentant une offre d'achat pour le bâtiment d'un montant supérieur ou égal au prix de vente et précise que les frais de notaire et de publicité seront à la charge de l'acquéreur.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS sur la parcelle AV n°44 :

Le Conseil, à l'unanimité, décide de la création, sur la parcelle communale cadastrée AV n° 44, d'une servitude telle que demandée par ENEDIS, comprenant notamment l'établissement d'un poste de transformation d'une occupation au sol de 20 m² et autorise le Maire à signer l'acte authentique de servitude à intervenir par-devant Maître Michel RODRIGUES.

FINANCES - Dégâts au bien public - Règlement de dommages - Autorisation de recettes :

Le Conseil, à l'unanimité, autorise la Trésorerie Principale de REMIREMONT à procéder au recouvrement des sommes dues à la Ville tel que ci-dessus mentionné.

FINANCES - Concours Local des Maisons Fleuries - Attribution des prix pour l'année 2017 :

Le Conseil, à l'unanimité, prend note du classement réalisé par le Jury du Concours Local des Maisons Fleuries et arrête à la somme de 3 010 € le montant des prix alloués à l'occasion du Concours Local des Maisons Fleuries pour l'année 2017.

FINANCES - Enseignement élémentaire - Ski scolaire - Frais de transport - Participation communale 2017/2018 :

Le Conseil, à l'unanimité, décide, dans le cadre de l'organisation du ski scolaire, de poursuivre sa participation aux frais de transport des élèves des Établissements Scolaires Publics et Privé et précise que la participation de la Ville sera limitée à 4 000,00 € pour les Écoles Publiques et à 1 600,00 € pour l'École Privée. Il dit que la dépense totale ainsi engagée est estimée à **5 600,00 €**. Il confirme que le crédit voté pourra également être utilisé pour l'achat des forfaits de ski, le renouvellement de matériel de ski et le transport pour toute autre activité sportive à compter du 15 Mars 2018 dans la limite des montants alloués.

FINANCES - Musées Municipaux - Soutien à l'emploi d'un médiateur culturel - Demande de subvention à la D.R.A.C. :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, décide de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) Grand Est, une subvention du montant le plus élevé possible pour la création de poste d'un 0,5 ETP de médiateur Culturel. Il prend acte que le montant de l'opération s'élève à 14 422 € net.

FINANCES - Musée Municipal Charles de Bruyères - Exposition du 19 Juin au 30 Décembre 2018 "Poterie et potiers d'étain de Lorraine : une redécouverte" - Demande de subvention à la D.R.A.C. :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, décide de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) Grand Est, une subvention du montant le plus élevé possible pour la réalisation de l'Exposition "Poterie et potiers d'étain de Lorraine : une redécouverte". Il prend acte que le montant de l'opération s'élève à 12 605,00 € HT.

FINANCES - Achat de la Licence IV détenue par l'OMSLC :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, décide de l'achat de la licence IV détenue jusqu'à présent par l'O.M.S.L.C. et fixe le prix d'acquisition à 8 000 €. Il autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition et prend note que la formalisation de la transaction se fera sous la forme d'un acte sous seing privé.

FINANCES - Taxes et droits d'entrée - Tarifs 2018 :

Le Conseil, à l'unanimité, vote globalement une majoration de l'ordre de 0,2 % des taxes et tarifs susmentionnés.

FINANCES - Cimetière - Inhumations et exhumations - Redevances et Taxes :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés pour être applicables à compter du 1^{er} Janvier 2018.

FINANCES - Concessions au cimetière - Tarifs 2018 :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés pour être applicables à compter du 1^{er} Janvier 2018.

FINANCES - Concessions d'eau à droit fixe - Tarifs 2018 :

Le Conseil, à l'unanimité, décide de fixer à 25.65 € le tarif des concessions d'eau à droit fixe à percevoir auprès des titulaires désignés. Il dit que ces nouveaux tarifs prendront effet à compter du 1^{er} Janvier 2018.

FINANCES - Droits de voirie - Tarifs 2018 :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés pour être applicables à compter du 1^{er} Janvier 2018.

FINANCES - Fête Patronale - Établissements forains - Droits de Place - Tarifs 2018 :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés pour être applicables à compter du 1^{er} Janvier 2018.

FINANCES - Foires et Marchés - Tarifs 2018 :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés pour être applicables à compter du 1^{er} Janvier 2018.

FINANCES - Location de matériel et d'équipements communaux - Intervention des Services Techniques Municipaux - Tarifs 2018 :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés pour être applicables à compter du 1^{er} Janvier 2018.

FINANCES - Service urbain de transport de personnes - Tarifs 2018 :

Le Conseil, à l'unanimité, fixe, à compter du 1^{er} Janvier 2018, le prix du billet permettant l'accès à la navette bihebdomadaire de transport en commun.

FINANCES - Sonorisation des rues du Centre Ville et de l'Espace "Le Volontaire" - Tarifs 2018 :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés pour être applicables à compter du 1^{er} Janvier 2018.

FINANCES - Taxe d'égalage - Tarifs 2018 :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés pour être applicables à compter du 1^{er} Janvier 2018.

FINANCES - Voirie - Redevances diverses - Tarifs 2018 :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés pour être applicables à compter du 1^{er} Janvier 2018.

FINANCES - Taxis automobiles - Droits de stationnement :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le tarif proposé pour être applicable à compter du 1^{er} Janvier 2018 et précise que cette redevance sera perçue pour l'année entière et ne sera pas remboursable en cas de cessation d'activité en cours d'année.

FINANCES - Musées Municipaux - Droits d'entrée - Nouveaux tarifs :

Le Conseil, à l'unanimité, fixe les tarifs des droits d'entrée en vigueur à chaque Fondation du Musée soit et dit que ces tarifs prendront effet au 1^{er} Janvier 2018 et seront applicables tous les jours ouvrables, sauf le dimanche où la gratuité est acquise à tout visiteur.

FINANCES - Animation - Tarifs année 2017 - 2^{ème} Additif :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés pour le « Salon Arts, Artisanat et Savoir-Faire », et le concert « Nancy Jazz Pulsations - Janice HARRINGTON & THE GENTLEMEN OF DISTINCTION ».

FINANCES - Animation - Salon "Au rendez-vous des terroirs d'ailleurs" - Tarifs 2018 :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les tarifs du salon « Au rendez-vous des terroirs d'ailleurs » proposés pour être applicables à compter du 1^{er} Janvier 2018.

FINANCES - Restaurant Municipal Scolaire - Tarifs des repas - Modificatif :

Le Conseil, à l'unanimité, adopte la modification des tarifs proposés pour être applicable à la rentrée 2017/2018, le nouveau règlement intérieur fixant la modulation tarifaire et la prise en compte des aides aux temps libres en mode de règlement, la mise en place de la convention entre la CAF et la Ville de REMIREMONT et la passation de convention entre la Mairie et les garderies périscolaires accueillant du public sur la pose méridienne assurant la prise en charge au Restaurant Municipal Scolaire des enfants non inscrits ou prévus sur cette période.

FINANCES - Centre Communal d'Action sociale - Avance de trésorerie :

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions à l'effet de réaliser l'avance de 129 500,00 € présentée dans les conditions de versement et de remboursement relatées dans son exposé.

FINANCES - Association pour le Saint Mont - "Subvention exceptionnelle" :

Le Conseil, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle destinée au soutien de l'Association pour le Saint-Mont d'un montant de 4 040,00 € pour ses fouilles archéologiques sur le site du Saint-Mont et dit que cette somme sera versée sur le compte bancaire au nom de ladite Association.

FINANCES - Budget de l'exercice 2017 - Ajustements de crédits - Budget Principal : D.M. 2 :

Le Conseil, à l'unanimité, vote en Décision Modificative n° 2 au Budget Principal 2017 les crédits nécessaires tels que figurant dans les tableaux et autorise le Maire à effectuer les virements de crédits qui s'imposent et tels que définis.

TRAVAUX ET URBANISME - Mise aux normes "accessibilité des personnes handicapées" et "sécurité incendie" des E.R.P. de 5ème catégorie de la Ville de Remiremont - Avant-Projet Sommaire : Le Conseil, à l'unanimité, arrête par ordre de priorité le programme des travaux de mise aux normes "accessibilité des personnes handicapées" et "sécurité incendie" des E.R.P. de 5ème catégorie de la Ville de Remiremont à réaliser durant la 1^{ère} période « A.d'A.P. » de 3 ans (2018 à 2020). Il constate que le coût desdits travaux est estimé à la somme de 2 157 030,00 € H.T. soit 2 588 436,00 € T.T.C., auxquels il conviendra d'ajouter les frais de maîtrise d'œuvre, d'études complémentaires diverses (sondages de sol, amiante, plomb, etc.), de contrôles techniques, et de coordination « Sécurité et Protection de la Santé », qui peuvent être estimés à environ 320 000,00 € T.T.C.).

TRAVAUX ET URBANISME - Travaux de voirie et opérations spécifiques - Programme 2018 - Définition :

Le Conseil, à l'unanimité, arrête par ordre de priorité le programme des travaux de voirie et opérations spécifiques pour l'année 2018. Il constate que les travaux sont estimés à 191 666,67 € € H.T. soit 230 000,00 € T.T.C. et sollicite pour en assurer le financement une subvention du Département des Vosges au titre de la voirie.

TRAVAUX ET URBANISME - Travaux d'entretien des chemins communaux - Programme 2018 - Définition :

Le Conseil, à l'unanimité, arrête par ordre de priorité le programme des travaux d'entretien des chemins communaux pour l'année 2018. Il fixe à la somme de 55 000 € T.T.C. le montant du crédit à affecter auxdits travaux.

RÉGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Dénomination Voie Communale :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, décide de renommer la Rue des Écoles en Rue Simone VEIL.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire invite les Élus qui le souhaitent à intervenir.

Sans autre question diverse, la séance est levée à 22 h. 30.

A REMIREMONT, le 02 Octobre 2017

Jean HINGRAY
Maire de REMIREMONT